

ZÉRO DÉCHET

EN CŒUR DU VAR



C'est reparti pour

LE BROYAGE À DOMICILE !

À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL, LA PRESTATION DE BROYAGE À DOMICILE REDÉMARRE ET CE, JUSQU'AU MOIS DE JUIN.

Votre Communauté de communes vous propose un service de broyage à domicile. Cette prestation, effectuée par un agent de Cœur du Var, présente de nombreux avantages :

- alternative au brûlage des végétaux
- réduction des trajets en déchèterie
- valorisation des déchets verts, avec la constitution d'une réserve de broyat pour alimenter son composteur et possibilité de pailler les plantations
- logique d'économie circulaire
- coût réduit : 20 € de l'heure (2h maximum, 10m³ traité par heure)

Conditions à respecter pour être éligible

- Habiter une des 11 communes du territoire de Cœur du Var : Besse-sur-Issole, Cabasse,

Le Cannet-des-Maures, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville, Le Thoronet

- Fournir un justificatif de domicile
- Paiement par chèque
- Remplir la charte d'engagement (disponible sur le site Internet letriacoeur.fr / rubrique Nos Services-Les broyeurs ou sur demande par mail à info-dechets@coeurduvar.com)
- Prévoir un lieu accessible et sécurisé (véhicule léger avec remorque)
- Préparer en amont les déchets verts à broyer (branches de diamètre compris entre 3 et 12 cm, rangées en tas, dans le même sens et avec peu de ramifications)
- Être obligatoirement présent au moment du broyage pour aider l'agent de la Communauté de communes.

Comment bénéficier de ce service ? En prenant rendez-vous auprès du Pôle Valorisation des déchets au 04 94 39 44 90 ou par mail à : info-dechets@coeurduvar.com



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°41 | MARS 2025 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI | MAQUETTE : DIRECTION DE LA COMMUNICATION | IMPRESSION : CARACTERE IMPRIMERIE | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

41

Ensemble, améliorons LE TRI DES DÉCHETS !



MALGRÉ TOUS LES EFFORTS DES USAGERS, CE SONT PLUSIEURS MILLIERS DE TONNES DE DÉCHETS QUI POURRAIENT ÊTRE DÉTOURNÉES DE L'ENFOUISSEMENT. LA QUALITÉ DE TRI POURRAIT ENCORE SE PERFECTIONNER, PERMETTANT D'AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS ET DE RÉDUIRE AINSI LES COÛTS ASSOCIÉS.

Réduire les ordures ménagères, c'est possible !

Après analyse, on constate que **80% du contenu des bacs d'ordures ménagères pourrait être valorisé :**

- 34,5 % de déchets recyclables, qui pourraient être valorisés dans les bacs jaunes
- 28% de déchets alimentaires, qui pourraient être valorisés dans les composteurs
- 7% de verre, qui pourraient être valorisés dans les colonnes à verre
- 10,5% de déchets valorisables en déchèteries

A l'échelle de tout le territoire, ce sont **plus de 9000 tonnes par an de déchets qui pourraient donc être détournées de l'enfouissement !**

Une qualité de tri encore perfectible

Le tri des emballages continue d'augmenter, mais les erreurs restent un problème majeur, notamment en termes de gestion et de coût des déchets. En effet, en analysant le contenu des bacs jaunes, on constate que certaines erreurs sont encore trop courantes : le bac jaune contient près de 32% de refus en moyenne, sachant qu'**une tonne de refus de tri coûte 650 € à notre collectivité !**

Sur ces 32%, on constate :

- 22% de sacs d'ordures ménagères (les sacs noirs sont interdits)
- 16% de déchets alimentaires qui pourraient être compostés (composteurs individuels, partagés ou collectables)
- 24% de textile : des colonnes dédiées à cet effet sont mises en place sur l'ensemble du territoire
- 20% de jouets, masques, tuyaux, bidons de

pétrole, déchets du bâtiment qui devraient être apportés en déchèteries.

Continuons nos efforts !

L'évolution du tri des emballages et du verre depuis 2010 montre donc des progrès constants. En effet, **les tonnages de tri ont doublé entre 2010 et 2024** : ils sont passés **de 1298 kg à 3318,4 kg**. Il en est **de même pour le verre (de 786 kg à 1418,52 kg)**. Néanmoins, afin d'améliorer la gestion et les coûts engendrés pour le traitement des déchets (cf. paragraphe ci-dessous), il est nécessaire de poursuivre nos efforts.

Nos déchets ont un coût

Une tonne d'ordures ménagères enfouie coûte 450 € ! Les 9000 tonnes d'ordures ménagères supplémentaires que nous retrouvons actuellement dans nos poubelles et qui pourraient être triées, engendrent ainsi un **surcoût de plus de 4 millions d'euros par an** pour notre Communauté de communes.

Des contrôles de plus en plus fréquents

Lors de la collecte, un contrôle visuel est effectué. En cas de présence de déchets non

conformes, les agents de la Communauté de communes ne ramasseront pas votre poubelle : ils vont scotcher le couvercle, puis informeront les équipes de prévention. Un agent viendra à votre rencontre pour vous expliquer pourquoi votre poubelle n'a pas été collectée, vous présentera les solutions mises en place par votre Communauté de communes et vous proposera des solutions adaptées à votre cas. Une fois l'erreur corrigée, le bac sera collecté lors de la collecte suivante.

Sensibilisation et accompagnement des usagers

Afin d'améliorer la qualité du tri, les campagnes de sensibilisation se sont multipliées ces dernières années : sur les marchés (**11 animations organisées en 2024**), en porte-à-porte (**48 sensibilisations auprès des usagers**), dans les écoles (**plus de 380 enfants sensibilisés**) et lors des diverses manifestations du territoire (accueil des nouveaux arrivants, événements organisés par les communes ou Cœur du Var, etc. pour un total de **47 manifestations**). Au total, en 2024, ce sont ainsi **plus de 1200 habitants** du territoire qui ont été sensibilisés et plus de **177 diagnostics réalisés** auprès des professionnels.

13^e Deauville GREEN AWARDS SELECTION

Trophée d'or pour Cœur du Var AU DEAUVILLE GREEN AWARDS !

ENCORE UNE RÉCOMPENSE POUR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES !

Depuis sa création en 2012, le festival Deauville Green Awards récompense les meilleurs films publicitaires, institutionnels et documentaires portant sur la transition écologique et sociale. Il offre, à travers sa programmation, de la visibilité aux producteurs, commanditaires et talents, pour porter haut et fort leur message de sensibilisation au développement durable.

Après la projection de plus de 100 films sur les 2 journées de festival (les 12 et 13 juin 2024), le jury, composé d'une quarantaine de professionnels de l'environnement, de la communication et de l'audiovisuel, a sélectionné pour chaque catégorie (Info, Docu, Spot), les films finalistes, éligibles au Trophée d'Or ou d'Argent de leur catégorie.

Pour cette 13^e édition, la Communauté de Communes Cœur du Var a reçu le **Green Award d'or** dans la catégorie « Info (films de moins de 26 minutes), pour son film « **Cœur du Var, une collectivité labellisée Territoire Engagé Transition Ecologique** », réalisé par l'Ademe.

En 2023, la Communauté de Communes avait reçu le label 2 étoiles du programme Territoire Engagé Transition Ecologique, volet économie circulaire, ainsi que sa première étoile sur le volet climat-air-énergie.

Avec ce trophée, Cœur du Var a, pour la deuxième année consécutive, reçu une récompense prestigieuse, qui témoigne de son engagement pour la transition écologique.

La vidéo est visionnable sur la chaîne YouTube de Cœur du Var : <https://www.youtube.com/@coeurduvar/videos>

CŒUR DU VAR VOUS FACILITE LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES !



► Depuis le mois de février, votre Communauté de communes déploie des composteurs « collectables ». D'ici le courant de l'année 2025, le territoire en comptera 41.

► Les avantages ? Ces nouveaux composteurs ont la particularité d'être collectés par un camion grue et peuvent accepter tous les déchets alimentaires, dont la viande et le poisson. Ils sont robustes, durables dans le temps et protégés contre les rongeurs.

► Infos + :

